Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

TECHNIQUE
Collecte et valorisation des déchets

Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N° CC2026-261

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	79
Nombre de pouvoirs	12
Votants	91
Secrétaire de séance : **Sabine FRETEY**	

L'an 2026, le 28 septembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet); Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Marc AVENARD (Luray) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

(Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure) ; Pierre SANIER (Bû) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Virginie QUENTIN (ABONDANT).

Suppléant(e)s :
Monsieur Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) est suppléé par Laurianne FAURE ; Monsieur Eric BINET (Sorel-Moussel) est suppléé par Odile BLIAULT ; Monsieur Christian ALBERT (Saulnières) est suppléé par Mme Marie-Christine GAUDRY.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Marie DALENCON (Dreux) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Thierry LAINE (Louye) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Martine PITOU (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux).

Etaient absents et avaient donné un pouvoir(s) :
Jean Marie BUTHON (Laons) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUTEAU ; Nelson FONSECA (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Philippe RIVE ; Dominique DUVAL (Ezy-sur-Eure) donne pouvoir à Pierre LEPORTIER ; Pauline PERRICHON (Anet) donne pouvoir à Monsieur Bernard COUILLAUT ; Rachel SAPIN (La Mancelière) donne pouvoir à Monsieur Christophe Le Dorven ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Madame Nathalie VELIN ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Madame Sabine FRETEY ; et Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) donne pouvoir à Patrick RIEHL ; Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Pierre SANIER.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Il a été exposé,

En application de l'article L. 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être présenté au conseil communautaire, après avis de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie à cet effet le 9 septembre 2026.

Le RPQS pour l'année 2025 annexé à ce rapport présente :

- les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries ...), ainsi qu'à leur traitement ;
- les indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement ...

Le rapport d'activité 2025, communiqué en annexe, fait état des principaux éléments suivants :

1. **Les indicateurs**

Principaux tonnages collectés en 2025 :

- 24 969 tonnes d'ordures Ménagères,
- 7 196 tonnes d'emballages et Papiers,
- 2 923 tonnes de verre,

Tonnages collectés en déchetteries (10 déchetteries sur le territoire et une végèterie) :

- 9 494 tonnes de déchets verts,
- 7 414 tonnes de tout venant,
- 6 866 tonnes de gravats,
- 930 tonnes de métaux,
- 2 378 tonnes de mobilier,
- 3 535 tonnes de bois,
- 982 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),

Les points d'apports volontaires :

Les points d'apports volontaires offrent aux usagers une capacité de stockage importante et sont accessibles 24h/24h et 7 jours sur 7. Ils permettent la collecte des ordures ménagères, des emballages et papiers ainsi que du verre sur une partie du territoire en complément ou en mode de collecte principal.
En 2025, le territoire comptait environ 900 points d'apport volontaire.

2. **Faits marquants intervenus en 2025**

L'année 2025 a été marquée par la poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets avec notamment 1 183 foyers supplémentaires dotés d'un composteur individuel et 38 réunions publiques organisées.
En complément, fin 2025, l'agglomération a lancé une expérimentation de collecte des déchets alimentaires en abris bacs. Ce déploiement a été réalisé sur 10 communes. Les déchets collectés transitent par la plateforme de massification située au Boullay Thierry (exploitée par Veolia), avant d'être traités par méthanisation à Brezolles grâce au micro méthaniseur exploité par la société Bioeasy.
2025 également été marquée par le démarrage du déploiement de la collecte en apport volontaire du verre. Les 34 premières communes ont ainsi pu bénéficier de l'installation de matériels de qualité avec un covering intégré.

L'agglomération a également poursuivi son programme de modernisation du service avec son programme pluriannuel d'investissement visant à renouveler le parc poids lourds.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-261-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Elle a également vu la réouverture de la déchèterie de Dreux après 8 mois de travaux. Plus de 5 millions d'euros ont ainsi été investis par le SITREVA dans cette nouvelle structure. Parallèlement, des travaux importants de modernisation ont été entrepris au centre de tri. Ces travaux, menés par le délégataire en charge de l'exploitation du site, la société Paprec, ont permis la mise en place de chaines de tri plus performantes et l'augmentation de la capacité d'accueil du site. 22 millions d'euros ont ainsi été investis.

3. Communication / Sensibilisation

La cellule sensibilisation & qualité déchets met en place des actions de communication à destination du grand public : programmes scolaires, événementiels, programmes d'animations...

Le programme pédagogique pour les écoles primaires (CM1-CM2), puis les programmes Eco'Visa pour les collèges et les lycées ont mobilisé cette année X classes de primaire et x établissements secondaires.

Le service a également participé à de nombreux évènements afin de sensibiliser tous les publics aux bons gestes de tri : portes ouvertes de la MEN, nettoyons la nature, Aggloraid, Naturalies, Artisanales ...

Le rapport d'activité 2025 a été présenté à la commission collecte, traitement des déchets assainissement et eaux urbaines ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 09 septembre 2026.

En outre, en application de l'article D.2224-5 du CGCT, il est précisé que le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et mis à disposition du public sur le site internet.

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-1 et suivantes et D. 2224-1 et suivants,
__VU__ l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 09 septembre 2026,
__VU__ l'avis favorable à l'unanimité sans quorum de la commission thématique « Collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des eaux urbaines » en date du 09 septembre 2026,
__VU__ le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
ARTICLE 2 : AUTORISE la mise à disposition du présent rapport au public au siège de l'agglomération et sa diffusion sur le site internet de l'agglomération ;
ARTICLE 3 : DIT que les maires devront présenter à leur conseil municipal d'ici le 31 décembre 2026, ce rapport à leur conseil municipal dans les conditions fixées à l'article D. 2224-3 du CGCT.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 08 OCT. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 SEP. 2026 **Président** **Christophe LE DORVEN** **Secrétaire de séance** **Sabine FRETEY**